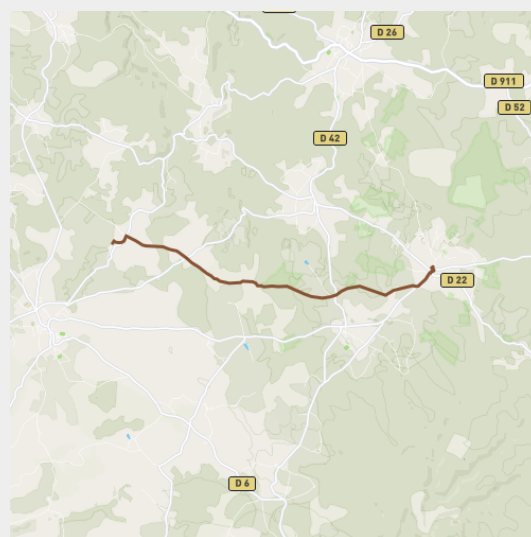


# Itinérance découverte accessible 2 jours - Jour 1 de Bach à Mas de Vers

Bach - Lalbenque



## Informations pratiques

Pratique : Pédestre

Chemins associés : Voie du Puy-en-Velay

Durée : 3h30

Longueur : 9 km

Dénivelé positif (m) : 85 m

Difficulté : Facile

# Randonnée

Randonnée découverte itinérante peu difficile d'environ 3h/3h30 de marche par jour, qui se réalise sur deux journées. Un minimum de deux personnes accompagnantes est recommandé dans le cadre de l'utilisation d'un des matériels de randonnée adapté, tracté ou poussé, listé dans le tableau ci-dessous (voir partie recommandations).

La randonnée emprunte en grande majorité le GR65 (balisage rouge et Blanc), mais il est à noter qu'il y a quelques zones de difficultés techniques et une variante. Se reporter au descriptif plus bas (\*).

Parcours :

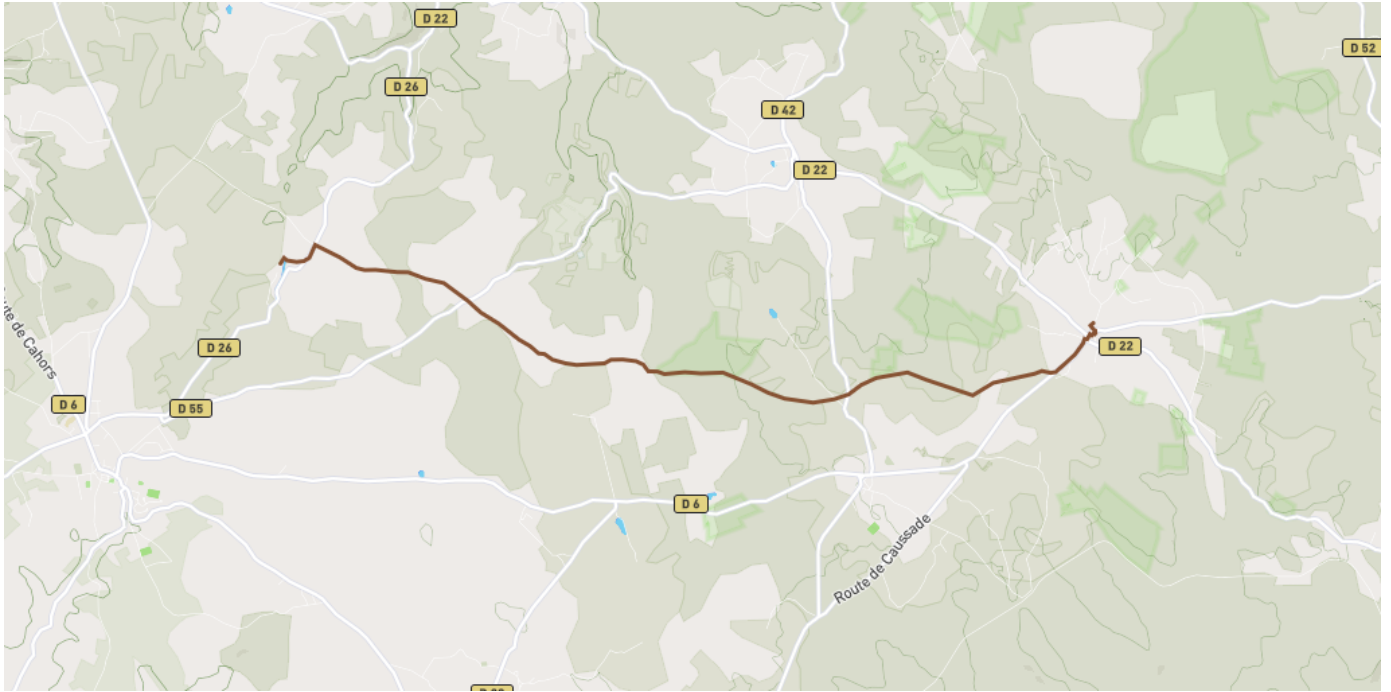
Le départ se fait sur la commune de Bach, depuis le parking de la mairie.

Lors de cette première étape peu difficile, vous suivrez le balisage rouge et blanc du GR 65. A La sortie du village de Bach vous randonnez durant le premier kilomètre en bordure de route, sur l'accotement prévu à cet effet, puis vous obliquez à main droite pour cheminer le reste de la journée sur une majorité de larges sentiers ruraux sans difficultés techniques particulières.

Après avoir passé le de lieu-dit du Laquet Roux (4eme kilomètre), vous amorcerez la portion « technique et cassante » de l'étape et ce sur 2 kilomètres. La première partie de cette portion, jusqu'au ruisseau, aura un profil descendant avec de petites pierres. Une fois le Ruisseau traversé, le chemin aura un profil ascendant et sera ponctué de marches et de pierres plus conséquentes.

Pour rejoindre le Gite de Poudally : une fois arrivé au hameau du Mas de Ver, à l'intersection à où se trouve le calvaire, prenez la route à gauche sur 200m et tournez à droite pour emprunter le chemin de terre au panneau en bois. Pour les dispositifs tractés (cariâne ou Escargoline) et ceux de plus de plus de 85cm de large (Xrover), nous vous invitons à rejoindre le gîte en suivant la route sur 600m.

# Sur votre chemin ...



# Informations pratiques

## Comment s'y rendre :

En Voiture avec organisation d'une navette retour du conducteur par la Malle postale (à contacter à l'avance pour voir faisabilité et la veille pour le lendemain pour réserver) - <https://www.lamallepostale.com/fr/>

En taxis adapté - Ambulances Bouyssets situés à Capdenac - 05 65 64 81 81 & 06 67 59 01 68 - ambulance.bouysset.capdenac@wanadoo.fr

## Parking conseillé :

Parking place de la Mairie ( 44.35024571223025, 1.670670157697977)

## Conseils

Cette itinérance de 2 jours qui fera étape au hameau du mas de Ver, dans un gîte accessible aux normes PMR, a été réfléchi pour s'adresser à tous les publics en situation de handicap suivant :

- Personne non marchante : personne à mobilité réduite n'ayant pas d'appui plantaire lors des transferts et nécessitant une tierce personne dans les actes de la vie quotidienne
- Personne mal marchante : personne à mobilité réduite (en fauteuil ou utilisant d'autres dispositifs ou moyens d'aide à la locomotion tel que : l'aide au bras, cannes, déambulateur) ayant à minima un appui plantaire, avec la possibilité de faire quelques pas lors des transferts de la vie quotidienne (en lien avec l'adaptation de l'hébergement)

Pour les personnes à mobilité réduite ayant besoin d'un matériel de randonnée adapté, voici les dispositifs que nous avons identifiés (*liste non exhaustive, avec largeur de chaque dispositif*)

matériel possible (largeur au sol entre parenthèse)							
Joëlette mono-roue (20cm)	Joëlette twin (50cm)	<del>Becasine</del> (50cm)	remorque vélo enfant (57cm)	hippocamp (59cm)	cariâne* (89cm) <i>dispositif tracté par un âne</i>	<del>XRover REHA</del> (92cm)	<del>Escargoline</del> (96cm) <i>dispositif tracté par un âne</i>

*En dehors de ces matériels nous ne pouvons nous garantir la faisabilité de l'étape*

### Vigilances liées au handicap:

Passager ayant des fragilités ou des douleurs cervicales car terrain pouvant être cassant.